

Et vous,
où en êtes-vous
de l'accessibilité
de vos formations ?





L'Agefiph et ses partenaires vous proposent, avec l'appui de la Ressource Handicap Formation, de vous engager dans une démarche de progrès continue de l'accessibilité de votre offre de formation.

Testez-vous !
agefiph.fr/acteur-de-la-formation



L'outil digital est au service de la démarche de progrès vers une accessibilité de la formation pour tous.

Suivez le guide :



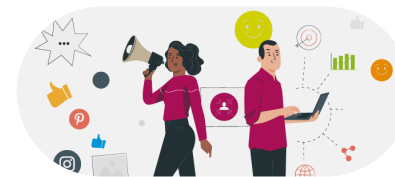
1. Rejoindre la communauté

- L'organisme s'inscrit et s'auto déclare sur l'outil digital.
- Le Référent handicap formation ouvre son espace membre.



2. S'engager et structurer sa démarche

- Le groupe projet Accessibilité est créée et la direction signe la charte d'engagement.
- Le référent de groupe pilote et organise la démarche avec le groupe.



3. Réaliser l'état des lieux de son accessibilité

- Le référent et le groupe co-réalisent un état des lieux du niveau d'accessibilité à partir d'un questionnaire.
- Le référent renseigne l'auto-positionnement sur l'outil digital.



4. Identifier des axes de progrès

- L'organisme définit un plan de progrès annuel.
- Le référent clôture l'auto-positionnement et génère l'attestation et le dossier de synthèse.



5. Mesurer vos progrès et les partager

- Le référent handicap formation mesure les progrès réalisés par une évaluation.



6. Communiquer sur vos bonnes pratiques et votre engagement

- L'organisme bénéficie d'un kit de communication mis à votre disposition par l'Agefiph.